

**Rapport sur la politique de liberté d'expression de l'Université de Hearst
(1^{er} janvier au 30 août 2019)**

Culture et politiques de l'établissement

- La mise en place d'une politique portant sur la liberté d'expression à l'Université de Hearst pour le début de l'année 2019 a suscité d'une part des séances d'information à l'intention de notre corps professoral et de notre personnel administratif à l'occasion de nos rencontres du personnel.
- De façon plus formelle encore, ces nouvelles directives ministérielles ont fait l'objet de présentations lors de rencontres de notre Sénat académique et de notre Conseil des Gouverneures et des Gouverneurs. À ces deux instances, des membres du corps étudiant sont présents avec droit de vote pour représenter l'ensemble de la clientèle étudiante.
- Le Conseil des Gouverneures et des Gouverneurs a mandaté une équipe de travail pour développer une politique qui soit conforme aux lignes directrices qui nous avaient été fournies, tout en tenant compte de nos politiques existantes (par exemple la *Politique en matière de harcèlement*, la *Politique en matière de harcèlement et de violence à caractère sexuel* et la *Politique sur la prévention de la violence au travail*) qui pouvaient, à certains égards, être reliées à la nouvelle politique à implanter.
- À sa réunion du 19 décembre 2018, le Conseil des Gouverneures et des Gouverneurs a reçu, étudié et adopté la politique sur la liberté d'expression qui est en vigueur depuis et qui a été affichée sur notre site web au lendemain de son adoption.
- Par ailleurs, les membres de notre personnel et de notre corps étudiant doivent annuellement indiquer, via un formulaire signé, qu'elles et ils ont pris connaissance du contenu d'un certain nombre de nos politiques, incluant celle sur la liberté d'expression.
- Huit mois après la mise en place de notre nouvelle politique sur la liberté d'expression, aucun élément ne nous amène pour l'instant à vouloir modifier ou ajuster cette nouvelle politique.

Activités publiques organisées sur le campus

L'Université de Hearst dispose de trois campus : Hearst, Kapuskasing et Timmins. Comme à chaque année, nous recevons dans le cadre de nos cours et de nos

programmes des conférenciers, soit en face à face, soit via le truchement des technologies. Dans tous ces cas, nous n'avons aucun incident à signaler en lien avec la politique en matière de liberté d'expression.

Pour ce qui est des visites de conférenciers associées à des activités de nature davantage publique et parascolaire entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2019, nous pouvons en dénombrer un peu plus d'une douzaine :

- À notre campus de Hearst :
 - Le 6 mars : Journée de la femme
 - Les 9, 10 et 11 mai : une série de 6 conférences portant sur le thème de la littérature, de la famille, de l'environnement et des arts, dans le cadre du Salon du livre de Hearst
 - Le 10 avril : vérité et réconciliation avec les Premières Nations
- À notre campus de Kapuskasing :
 - Le 20 mars : la francophonie dans toutes ses saveurs
- À notre campus de Timmins :
 - Le 11 mars : prévention sur la violence faite aux femmes
 - Le 18 mars : étapes pour l'obtention de la résidence permanente au Canada
 - Le 20 mars : la recherche d'emploi
 - Le 25 mars : sensibilisation sur le thème de la représentation de la jeunesse dans les organismes communautaires

Bilan au sujet de plaintes potentielles ou formelles

Aucune plainte ni aucun incident en lien avec la liberté d'expression n'ont été portés à l'attention des responsables de ce dossier à l'Université de Hearst pendant toute cette période, que ce soit dans le cadre de nos programmes d'études ou de nos activités publiques ou parascolaires.

Par conséquent, nous estimons que notre politique actuelle remplit adéquatement son mandat.

*Université de Hearst
Septembre 2019*